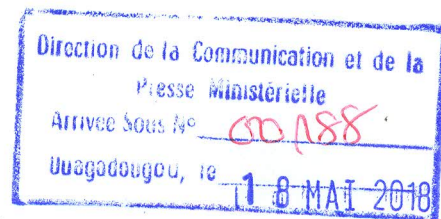


N°2018-00825/MDNAC/SG



COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent (200)** élèves sapeurs-pompiers dont **cent quatre-vingt (180)** garçons et **vingt (20)** filles pour les besoins des Forces Armées Nationales.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut prendre part audit concours, tout candidat Burkinabè des deux sexes, âgé de **20 ans au moins au moment du dépôt des dossiers** de candidature et de **23 ans au plus** au 31 Décembre 2018, titulaire du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et ayant fréquenté la classe de 4^{ème} des lycées et collèges.

Ainsi, sont concernés les candidats **nés entre le 31 décembre 1995 et le 31 décembre 1998.**

Les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ainsi que les élèves fonctionnaires en formation dans les centres et écoles de formation professionnelle ne sont pas autorisés à concourir.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, datée et signée du Candidat comportant son adresse exacte ainsi que son numéro de téléphone ;
- un (01) certificat de nationalité Burkinabè ;
- un (01) bulletin de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- trois (03) extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu datant d'au moins trois (03) ans ;
- une (01) photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé ;

